

COMPTE RENDU DU CTL DU 17/10/2013

Spécial CTL...

Ordre du jour

- Opération de relogement des services
- Frais de déplacements

Siégeaient pour la CGT : Cécile Guillaumard, Jean-Pierre Da Costa et Fabrice Bourgeois. Frédéric Dougnac était présent en qualité d'expert.

Opération de relogement des services

Ce point a déjà été abordé lors du précédent CTL du 08/10/2013 . Il s'agit de déplacer les agents de direction du pôle fiscal du site Victor Hugo vers le site Wilson, en occupant l'ancien appartement de fonction du 3ème étage, et en déplaçant le service budget logistique au rez de chaussée, à la place du service DSF (qui rejoindra la compta). Il s'agit aussi de déplacer la BCR et la DIRCOFI de l'aile droite de Victor Hugo vers le RDC (pour la DIRCOFI) et vers la rue des Carmes (pour la BCR). Ces deux service ayant déjà déménagé en début de semaine, **les organisations syndicales unanimes ont refuser de prendre part au vote, considérant que la direction se fichait complètement de leur avis.** En effet, nous avons déjà par 2 fois manifesté notre désaccord (en CHS, puis en CTL), sans que la direction en tienne compte, préférant suivre son calendrier sans se préoccuper, ne serait-ce que des apparences du dialogue social.

Frais de déplacements

A la demande de la CGT, ce point a été rajouté à l'ordre du jour, puisqu'il avait été évoqué seulement en questions diverses et sans ni préparation, ni documents de travail. S'agissant d'un sujet concernant l'ensemble des agents du département, nous avons jugé que ce sujet devait être abordé dans le détail. La direction prépare un barème kilométrique au rabais, privilégiant souvent la distance la plus courte dans Mappy.

Nous avons soulevé plusieurs problèmes :

- La distance la plus courte (en km) dans Mappy n'est pas toujours la plus rapide, ni la plus sûre... Il est pour nous inconcevable qu'un agent privilégiant la sécurité (notamment en hiver...) y soit de sa poche lors de ses déplacements.

– Nous avons également souligné le danger d'instituer un trajet "officiel" : Comment seront remboursés les agents s'ils doivent emprunter une déviation, et seront-ils couverts par leur assurance s'ils choisissent un autre itinéraire, plus long mais moins dangereux ??? Dans ce flou juridique, nous avons recommandé la prudence, mais n'avons pas été entendus par la direction, toujours à l'affût du moindre Euro à économiser.

Nous avons obtenu de la direction :

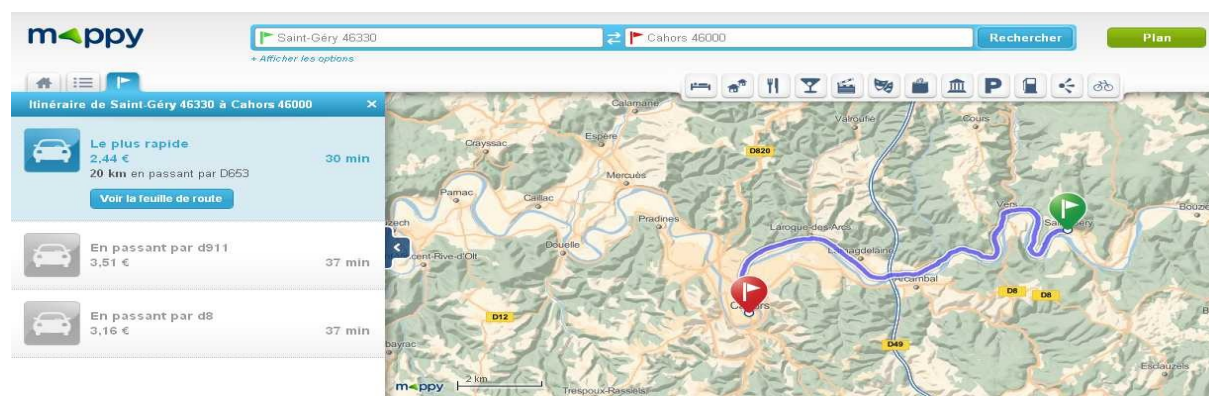
– Que le barème soit discuté et que les distances retenues soit systématiquement celles **des itinéraires couramment empruntés**, et non les distances les plus courtes de Mappy.

– D'autre part nous avons également obtenu que si des agents dérogent de l'itinéraire "officiel", ils pourront en indiquer le motif dans les commentaires d'Agora **afin d'être remboursé des km réellement parcourus**.

– Le problème de fonds de cette affaire, c'est qu'une fois de plus, **la direction ne fait pas confiance à ses agents**, partant du principe que chacun est un fraudeur en puissance.

Le "distancier" élaboré par la direction (que nous avons réclamé en vain avant et pendant la réunion) nous ayant enfin été communiqué, nous invitons chaque agent à en prendre connaissance sur notre site internet, et à faire remonter vos remarques par notre intermédiaire.

Contrairement à ce que la direction a tenté de nous faire croire, ce distancier n'est pas un simple tableau visant à simplifier les frais de déplacements, mais bien un outil de grignotage de nos frais de déplacements. La CGT n'ayant les moyens de vérifier chaque ligne du tableau, elle laisse le soin à chacun de vérifier ses itinéraires habituels. Nous avons cependant étudié quelques itinéraires (au hasard...), et les surprises sont de taille ! Pour aller de Bretenoux à Cahors, il faudra passer par Loubressac ! Amateurs de lignes droites s'abstenir. Quant au trajet St Géry – Cahors, le distancier indique 19 km (soit disant à partir de la distance la plus courte de Mappy). Un simple coup d'oeil sur le site de Mappy nous donne une réponse différente :



Il doit falloir prendre un canoé ou une montgolfière pour arriver à Cahors en 19km !